

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 31S Comptabilité 3			
Code	ECCM3B31SCPT3	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Coralie VAN HOUTTE</b> ( <a href="mailto:coralie.van.houtte@helha.be">coralie.van.houtte@helha.be</a> ) Simon NKUETE ( <a href="mailto:simon.nkuete@helha.be">simon.nkuete@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunérations, d'ATN et d'avantages sociaux, ainsi que les spécificités de l'affectation du résultat, de la constitution et liquidation d'une société.

Maîtriser la comptabilité des grands groupes et le management des risques.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
  - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
  - 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
  - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
  - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
  - 4.5 Optimiser le système d'information comptable
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.5 Développer et assurer le suivi des procédures de contrôle interne

### Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunération;
- de maîtriser les spécificités de l'affectation du résultat, de la création et liquidation d'une société;
- d'identifier les différentes liaisons entre les entités, d'établir les comptes annuels consolidés;

- de maîtriser l'organisation de l'entreprise, d'identifier ses faiblesses et d'apporter des mesures de contingence.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM3B31CPT3A Comptabilité 48 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM3B31CPT3A Comptabilité 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Principe général:** la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

#### **Exceptions:**

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. la non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité			
Code	3_ECCM3B31CPT3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Coralie VAN HOUTTE ( <a href="mailto:coralie.van.houtte@helha.be">coralie.van.houtte@helha.be</a> ) Simon NKUETE ( <a href="mailto:simon.nkuete@helha.be">simon.nkuete@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunérations, d'ATN et d'avantages sociaux, ainsi que les spécificités de l'affectation du résultat, de la création et liquidation d'une entreprise.

Maîtriser la comptabilité des grands groupes et le management des risques. Ce cours s'inscrit dans le volet consacré à l'étude du phénomène des groupes de sociétés dans la vie économique.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

#### Comptabilité

À l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable, à partir de pièces justificatives ou de cas concrets:

- d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise.
- de comptabiliser des salaires, des avantages de toute nature (et de maîtriser l'aspect fiscal de ces ATN), des avantages sociaux extra-légaux et des remboursements de frais.
- de maîtriser la comptabilité des sociétés (affectation du résultat, création et liquidation de société);

Les compétences visées:

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.

1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et la restructuration d'entreprises.

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur.

4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

#### Consolidation

L'objectif de cette AA est d'introduire les étudiants aux méthodes de gestion comptable des groupes de sociétés et à l'analyse des informations financières diffusées par l'entité consolidée en conformité avec les normes comptables internationales.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

#### Comptabilité

- Les différentes formes de rémunérations, les ATN et les avantages sociaux, maîtrise des aspects comptables et fiscaux;
- La comptabilité des sociétés (Affectation du résultat, création et liquidation de société);
- L'enregistrement comptable sur base de pièces justificatives.

#### Consolidation

- Définition du périmètre de l'entité consolidée et les méthodes d'organisation à mettre en oeuvre pour collecter et fiabiliser l'information à consolider;
- Etude des différentes étapes du processus de consolidation;
- Analyse des informations consolidées;
- Gestion de l'entreprise par la compréhension du management des risques de l'entreprise.

### **Démarches d'apprentissage**

#### Comptabilité

- Cours magistral et/ou Capsules d'apprentissage en ligne;
- Exercices;
- Correction des exercices en classe ou de manière autonome sur base de la publication des corrigés détaillés;
- Travail en autonomie.

#### Consolidation

- Cours magistral;
- Présentation Powerpoint ponctuée d'exemples pratiques;
- Notions théoriques entrecoupées d'exemples;
- Travail en autonomie.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

#### Comptabilité

- Séance de questions/réponses par groupe en présentiel ou en distanciel (via Teams)
- Il est de la responsabilité de l'étudiant de solliciter une séance de questions/réponses s'il en ressent le besoin. La démarche d'un RDV avec le professeur viendra de l'étudiant.

#### Consolidation

- Séance de question-réponses

### **Sources et références**

#### Comptabilité

- Traité de comptabilisation de J. Antoine, C. Dendauw, édition De Boeck.
- Guide impôts 2021, IPCF.
- Guide impôts 2021, Test Achats
- Fiscalité et mobilité, de F. Coutureau et O. Evrard, édition Anthémis
- Pacioli
- Comptabilité créative
- Fiscologue

Ces ouvrages et revues ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA.

#### Consolidation

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

#### Comptabilité

Syllabus (théorie et exercices).

Notes de cours.

#### Consolidation

Présentation PowerPoint, illustrations de cas réels et d'articles de presse d'actualité.

Notes de cours

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Partie Comptabilité: Examen écrit. Cet examen compte pour 50% de la note finale.

Partie Consolidation: Examen écrit. Cet examen compte pour 50% de la note finale.

Cette répartition est valable aussi bien en janvier qu'en septembre.

### **Remarques importantes :**

- La note de cette UE résulte de la moyenne arithmétique pondérée des 2 parties de l'activité d'apprentissage (Comptabilité et Consolidation). L'étudiant n'ayant pas validé l'UE complète en première session mais ayant tout-de-même réussi un des deux examens, pourra demander à reporter la note de l'examen réussi, en seconde session. Ainsi, l'étudiant ne devra représenter que la partie de l'AA en échec.
- Ce report de note d'une session à une autre durant la même année académique ne sera effectué que si l'étudiant en fait la demande écrite auprès du professeur concerné. Le report ne sera donc pas automatique. Cette manoeuvre n'étant pas un droit acquis, l'étudiant n'ayant pas fait cette demande de report de note devra représenter les 2 examens, y compris la partie réussie. Si ce dernier ne le fait, il se verra attribuer un PP (Pas présenté) à la ou les parties non représentées.
- Un étudiant ayant fait une demande de report de note pour une partie de l'AA, mais qui, finalement, représente l'examen de cette partie, se verra attribuer la nouvelle note, même si celle-ci est plus faible que la note de première session.
- **Aucun report de note ne sera autorisé d'une année académique à une autre.** L'étudiant n'ayant pas validé l'UE31 à la fin de son année académique, devra représenter les deux examens (Comptabilité et Consolidation) lors de l'année académique suivante.

En fonction des conditions sanitaires, si l'examen ne peut se faire en présentiel, il pourra être remplacé par un examen écrit ou oral en distanciel.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

## **Dispositions complémentaires**

**Principe général:** la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités décrites dans les fiches ECTS de l'AA.

### **Exceptions:**

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans uns des AA composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'AA, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Cela vaut également pour les autres mentions (PP, CM, ML, FR ou Z).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des AA de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).